



1, cours Louis Blanc
Code Postal : 83640
Tél. 04.42.32.63.32



DECISION MUNICIPALE N° 078/10/2025

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération municipale n° 2025-02/02 en date du 24 février 2025 portant délégations attribuées à M. Le Maire et plus particulièrement l'alinéa 4, selon lequel M. Le Maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la consultation en procédure adaptée lancée le 8 septembre 2025 au BOAMP dans le cadre des travaux d'aménagement de 2 aires de jeux pour enfants allotis en 3 lots, ainsi que la date limite de remise des offres fixée au 30 septembre 2025 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

A l'issue de la procédure :

Article 1 : D'attribuer le lot 1 « *Démolitions / Dépose / Terrassement / VRD / Espaces Verts* » à l'entreprise SATR domiciliée 188, avenue des Alumines – 13541 GARDANNE.

Pour un montant total de : 77 099,07 € HT soit 92 518,88 € TTC.

Article 2 : De signer tous les documents s'y afférant.

Article 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La Directrice Générale des Services et le comptable public assignataire de Brignoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 16 octobre 2025

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB